

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 11/10

1



1. Comment les majors du BTP ont appris à se jouer de la crise
2. Rendement en baisse pour les retraites complémentaires
3. Règlement de comptes au Medef
4. Sans-papiers : la CGPME modère sa position
5. L'intérim mène à l'emploi durable
6. Près de 50.000 salariés en moins dans la construction en 2009
7. Métallurgie : la CFTC rompt les liens avec la CGC
8. Carole Couvert veut incarner le nouveau départ d'une CGC apaisée
9. Les employeurs démunis face à leurs seniors
10. Stress : les discussions continuent dans les grandes entreprises
11. Le retour de l'inflation pèsera cette année sur le pouvoir d'achat des Français
12. Vers une hausse du taux du Livret A en mai
13. Le patronat de la métallurgie prône un financement des retraites à trois étages
14. La métallurgie s'invite dans la campagne électorale au Medef
15. Toujours une seule candidate pour la tête du Medef
16. Nombre record de créations d'entreprise
17. Le retour de l'inflation va grignoter le pouvoir d'achat des Français
18. La métallurgie prône un big bang dans le monde patronal
19. Les syndicats rêvent d'un troisième tour social

## Comment les majors du BTP ont appris à se jouer de la crise

La crise ? Quelle crise ? En dépit d'une conjoncture détestable l'an dernier dans l'immobilier, le bâtiment et les travaux publics, les grands groupes français de BTP viennent de publier des résultats 2009 très honorables. Leader mondial du secteur, **Vinci** a vu son résultat net progresser de 0,3 % malgré un chiffre d'affaires en recul de 4,6 %. En dépit d'une activité en repli de 3 %, **Bouygues** n'a vu se contracter son profit que de 12 %. Et si Eiffage a déçu en publiant un bénéfice en baisse de 35,1 % malgré un chiffre d'affaires stable, cette chute de la rentabilité est, en fait, en partie liée au versement d'un intéressement exceptionnel, et à un effet de taille ; plus petit des trois « majors » du BTP, le groupe, qui répond à tous les appels d'offres pour des concessions ou partenariats public-privé, doit amortir ses frais d'études sur une base de chiffre d'affaires moins large que Bouygues et Vinci.

Combinés à une situation financière solide, ces quelques chiffres sur les trois leaders du secteur montrent l'ampleur du chemin parcouru depuis la dernière crise traversée par le BTP, qui avait sévi à partir de 1991 dans la foulée de l'éclatement de la bulle immobilière et avait atteint son paroxysme entre 1993 et 1997. Souvenez-vous de la descente aux enfers vécue par les géants d'alors. Spie Batignolles ouvre la litanie des pertes avec un déficit de 950 millions de francs pour l'exercice 1991. En 1992, c'est au tour de Dumez de plonger : sa maison mère, la Lyonnaise des Eaux, doit provisionner 900 millions de francs au titre de sa filiale, déstabilisée par la crise de l'immobilier de loisir et la dégradation de l'activité de construction. La SGE perd pour sa part 933 millions de francs en 1995, engluée dans des aventures touchant au cauchemar en Allemagne et au Royaume-Uni. La même année, Bouygues plonge dans le rouge à hauteur de 2,9 milliards de francs, après avoir passé 3,2 milliards de provisions exceptionnelles dont les deux tiers dans l'immobilier. Eiffage clôt cette marche funèbre en 1996, avec un déficit de 944 millions de francs. Seul ou presque, GTM se sort sans trop de casse de cette période noire, ayant misé à temps sur les concessions génératrices de revenus récurrents, en particulier dans les parkings et les autoroutes.

Erigée depuis en modèle et popularisée par Vinci, qui ne se définit plus comme un groupe de BTP mais comme un « *concessionnaire-constructeur* », cette diversification dans les concessions et les métiers moins dépendants des cycles de la construction (route, génie électrique et climatique...) est souvent présentée comme l'élément clef expliquant la bonne santé actuelle des majors du BTP malgré la mauvaise conjoncture. Elle n'est, en fait, qu'un des nombreux maillons ayant conduit à une profonde mutation de ces groupes depuis la dernière crise. Bien d'autres facteurs ont joué. Ainsi les aléas sont bien mieux maîtrisés, notamment dans l'immobilier où les groupes ne prennent plus le risque du foncier sur le long terme. Par ailleurs, la concentration du secteur, synonyme de synergies et de moindre guerre des prix entre concurrents, a été menée à marche forcée. « *Il y a une vingtaine d'années, nous étions huit majors, rappelle Jean-François Roverato, le PDG d'Eiffage. Trois ont survécu : Eiffage, né de la fusion entre SAE et Fougerolle ; Vinci, issu des rapprochements entre Campenon Bernard, SGE, Dumez et GTM ; et Bouygues, qui avait eu les coups de génie de se renforcer dans les routes avec le rachat de Colas, de se diversifier dans la télévision, lors de la privatisation de TF1, et de se lancer dans la téléphonie.* »

Surtout, les mentalités ont profondément changé. « *Le moteur des anciens grands groupes de BTP était l'orgueil, poursuit le patron d'Eiffage. Leurs dirigeants mesuraient leur puissance au chiffre d'affaires, pas aux bénéfices.* » C'est désormais exactement l'inverse. Ainsi, note Xavier Huillard, le directeur général de Vinci, « *il y a un quart de siècle, le BTP français partait à la grande exportation la fleur au fusil, fort de sa maîtrise technique mais sans avoir fait l'effort préalable d'acculturation au pays concerné. Et le cash, tout le monde s'en fichait. Aujourd'hui, nous n'acceptons de prendre un chantier dans un pays lointain que si nous sommes certains d'y avoir une trésorerie positive du premier au dernier jour* ».

Au final, quel a été le moteur de cette révolution ayant mis la marge bénéficiaire au premier rang des priorités, devant le volume d'affaires ? « *La marge, c'est d'abord affaire de psychologie*, poursuit Xavier Huillard. *Cela a représenté des années de travail, mais nous avons su faire comprendre aux patrons de "business units" que si on veut vraiment dégager de la marge, on peut y arriver, en faisant du BTP autrement.* » Affaire de psychologie... et aussi intérêt patrimonial bien compris des collaborateurs appelés à changer d'attitude. Un des traits communs aux trois géants ayant survécu à la précédente crise du BTP est en effet - ce n'est pas un hasard - le développement continu de l'actionnariat salarié depuis le début des années 1990 : les salariés-actionnaires contrôlent aujourd'hui 9,2 % du capital de Vinci, 18,3 % de celui de Bouygues, et 33 % de celui d'Eiffage.

## Rendement en baisse pour les retraites complémentaires



La tendance à l'oeuvre depuis le milieu des années 1990 se poursuit. Le rendement des retraites complémentaires baissera cette année pour les salariés du secteur privé qui cotisent à l'Agirc (pour les cadres) et à l'Arrco (pour tous les salariés). Concrètement, cela signifie qu'un point de retraite acheté donnera droit à une pension moindre. Le rendement tombera à 6,70 % à l'Agirc et à 6,59 % à l'Arrco. Il était encore supérieur à 8 % en 1997. Le recul est, il est vrai, beaucoup moins fort ces dernières années qu'à la fin des années 1990 (voir graphique).

Il est le résultat de l'application stricte d'une formule mathématique. Le montant du point de retraite dans les régimes complémentaires est revalorisé tous les ans au même rythme que l'inflation. Cette année, la hausse au 1<sup>er</sup> avril sera particulièrement faible pour les 11,3 millions de pensionnés de l'Agirc et de l'Arrco : + 0,72 %. C'est le résultat d'une prévision d'inflation de 1,2 % en 2010, minorée d'une correction de l'inflation de 2009, qui a été encore plus faible que prévu.

La valeur d'achat du point - autrement dit la cotisation versée par le salarié et l'employeur - évolue de façon plus dynamique car elle est calée sur la progression du salaire moyen. La progression pour 2010 sera de 1,3 %. C'est ce décalage constant entre la revalorisation de la valeur du point et celle de son prix d'achat qui explique le rendement décroissant des régimes complémentaires.

### « Une question centrale »

« *Ce problème des rendements est central pour les retraites complémentaires comme pour les régimes de base* », estime Danièle Karniewicz (CGC), membre du conseil de l'Agirc et présidente de la CNAV, la caisse du régime de base des salariés du privé. « *La question sera au centre de la réforme des retraites cette année.* » « *Il est temps de mettre fin à la baisse du rendement de l'Agirc*, a réagi de son côté dans un communiqué FO-cadres.

*La question de la hausse des cotisations pour assurer le financement de nos régimes de retraites par répartition devra être posée. »*

Le Parisien 15 mars 2010

### **Règlement de comptes au Medef**

5

Ca chauffé dans les couloirs du Medef Mercredi, la cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du tribunal de grande instance, déboutant Laurence Parisot de ses poursuites en diffamation contre l'ancien président de l'UIMM, Daniel Dewavrin : en mai 2008, ce dernier avait affirmé que la présidente du Medef était « an courant », bien avant leur révélation dans la presse, de l'existence de retraits en liquide au sein de cette branche patronale (les enquêteur=s les évalueront à une vingtaine de millions d'euros). Début 2009, lors du procès en première instance, Daniel Dewamin avait vu tous ses dires confirmés par Denis Gautier-Sauvagrac, dit DGS, qui présidait l'UIMM lorsque le scandale a éclaté, en septembre 2007. Laurence Parisot se serait bien passée de ce nouveau revers judiciaire : alors qu'elle est officiellement en lice pour un deuxième mandat le 1er juillet — jeudi, elle a d'ailleurs lancé son blog de campagne, Laurence-parisot.com —, celle qui est pour le moment seule en piste doit non seulement affronter la bronca de plusieurs fédérations professionnelles, qui la contestent désormais ouvertement, mais aussi celle de plusieurs anciens directeurs généraux du Medef. Le dernier en date ; Jean- Charles Simon, a claqué la porte il y a peu. D'autres cadres de la maison, eux, l'attaquent aux prud'hommes pour licenciement abusif.

### **La patronne des patrons doit affronter la bronca de plusieurs fédérations professionnelles**

Ironie du sort, c'est précisément parce qu'elle est affaiblie sur de multiples fronts que Laurence Parisot a accepté de remettre en selle UIMM : alors que la métallurgie s'était vu retirer tous ses mandats lors de la révélation de l'existence d'une « caisse noire », son délégué- général, Jean-François Pillard, a intégré le bureau de l'Unédic fin janvier. Dix jours avant, il avait été nommé président de la commission de la protection sociale du Medef. A ce titre, c'est donc lui qui pilotera. côté patronat, la prochaine réforme des retraites. Soucieux de ne plus voir les querelles entre patrons s'étaler dans les prétoires, certains observateurs appellent de leurs vœux un réchauffement des relations entre la maison mère et sa branche « métallo ». A lire cette nouvelle charge en règle (lire ci- contre), ce n'est pas gagné.

Les Echos 15 mars 2010

### **Sans-papiers : la CGPME modère sa position**

La CGPME n'avait pas démenti le communiqué du 8 mars interpellant le gouvernement sur les salariés sans-papiers où elle était citée parmi les organisations à l'initiative d'un texte définissant une « approche commune » des « conditions cumulatives de régularisation » pour les travailleurs étrangers sans titre de séjour. Mais, vendredi, le président de l'organisation patronale, Jean-François Roubaud, a indiqué qu'il ne cautionne « en aucun cas » le texte de propositions qui lui a été transmis et qu'il n'a donc pas l'intention de le parapher. Or, le ministère de l'Immigration mettait comme condition à l'ouverture d'une discussion sur ce document qu'il soit signé en bonne et due forme. Le dossier n'est pas clos pour autant. Vendredi, dans un entretien à l'AFP, la vice-présidente de la CGPME, Geneviève Roy, a indiqué que le texte était un « projet méritant encore négociation, en présence de l'Etat. S'il y a une table-ronde, nous irons, et j'espère que cela se fera », a-t-elle ajouté.

Le Figaro 15 mars 2010

## **L'intérim mène à l'emploi durable**

UNE BONNE surprise. Le Prisme, la fédération patronale de l'intérim, vient de rendre publics les résultats de sa 3e vague d'enquête sur la trajectoire professionnelle d'une cohorte de 5 000 intérimaires interrogés tous les quatre mois. Il ressort que 48 % d'entre eux effectuaient en décembre 2009 des missions d'intérim, 27 % le faisaient sur moins d'un mi-temps ou recherchaient un emploi, mais surtout que 18 % avaient fini par décrocher un CDI ou un CDD. « Le taux de transformation en emploi durable est identique à celui d'autres périodes, remarque Cédric Leva, le directeur de l'Observatoire des métiers et de l'emploi (OME) qui réalise ces vagues d'enquête. C'est le signe que la crise n'a pas eu beaucoup d'effets. »

6

Mieux, depuis mars 2009, date de démarrage de l'étude, une personne sur trois a fait l'expérience d'un CDI ou d'un CDD. L'OME indique également que les jeunes de moins de 30 ans sont ceux qui accèdent le plus aux CDD et CDI (12 % chacun) notamment dans les services et le commerce, plus enclins que les autres secteurs à recruter actuellement en contrat classique. La raison ? « C'est la tranche d'âge la mieux formée et il y a une prime actuellement au niveau de formation », note Cédric Leva.

### **Prime à la formation**

Autre enseignement de l'enquête trajectoire de l'OME : les voies par lesquelles près d'un quart des intérimaires de mars 2009 ont finalement accédé à un emploi durable. 50 % ont décroché leur CDI dans la foulée de leur mission d'intérim ou grâce à leur agence, contre 33 % de ceux qui bénéficiaient à la fin de l'année d'un CDD. « L'intérim reste une voie d'accès privilégiée à l'emploi durable », conclut Cédric Leva qui remarque, a contrario, que Pôle emploi intervient très faiblement dans les origines des contrats décrochés (7 % pour les CDI et 18 % pour les CDD).

Le dernier point intéressant de l'étude concerne le profil des personnes travaillant en fin d'année dernière moins d'un mi-temps ou qui étaient en recherche d'emploi. Plus des deux tiers sont des hommes, ont entre 30 et 45 ans et sont plutôt ouvriers non qualifiés. Ils recherchent un emploi essentiellement dans les métiers du transport, de la logistique et de la manutention (23 %), du BTP (16 %), du commerce (14 %). Soit un profil identique à celui du panel dans son ensemble. « Aucun secteur ou niveau de formation, catégorie ou tranche d'âge n'est spécifiquement pénalisé par la crise », note Cédric Leva.

Bati actu 15 mars 2010

### **Près de 50.000 salariés en moins dans la construction en 2009**

Les entreprises de la construction ont perdu près de 50.000 emplois salariés l'année dernière, selon les données publiées par le ministère du Travail. Un espoir cependant, les suppressions d'emplois ont été moins importantes au quatrième qu'au troisième trimestre.

Le secteur de la construction a perdu 49.900 emplois salariés au cours de l'année 2009, selon les statistiques publiées par la Dares (Direction de l'animation, de la recherche et des études statistiques), qui dépend du ministère du Travail. Fin 2009, le secteur n'employait plus que 1.431.900 salariés, soit une baisse de 3,4% par rapport à l'année précédente.

Si l'on observe le dernier trimestre, le recul est cependant moins marqué qu'au troisième trimestre, « comme le laissaient entendre les études menées par l'Insee auprès des entrepreneurs du BTP », indique la Dares. On compte en effet 11.900 disparitions de postes au 4e trimestre (-0,8%), contre 14.400 (-1%) au trimestre précédent. En incluant les emplois intérimaires du secteur de la construction, le recul s'atténue au 4e trimestre, à -10.600.

## Métallurgie : la CFTC rompt les liens avec la CGC

S'estimant lâchée par la CGC dans les entreprises où elle joue son avenir, la CFTC-métallurgie appelle ses représentants à cesser tout lien avec la centrale des cadres. Cela sonne la fin de trente ans d'accords tacites dans ce secteur clef.

Petit coup de tonnerre dans l'univers syndical de la métallurgie. Hier, la fédération CFTC du secteur a annoncé « *la fin du partenariat* » tacite et historique qui la liait à la CGC depuis plus de trente ans. Elle « *appelle tous ses représentants à mettre fin à toute entente avec la CGC* ».

C'est une décision lourde de conséquences, tant le paysage syndical y était jusqu'ici marqué par les relations privilégiées entre ces deux centrales et FO, qui constituaient un trio sur lequel s'est toujours appuyé le patronat, reléguant la CFDT et la CGT au second plan.

### Des liens historiques

Mais, entre-temps, la réforme de la représentativité de 2008 a changé la donne. En imposant d'atteindre 10 % des voix aux élections professionnelles pour rester représentatif, elle a mis la CFTC en difficulté dans nombre d'entreprises. En vertu des liens historiques dans le secteur et des récentes velléités de rapprochement au niveau confédéral, la CFTC y misait sur des accords électoraux avec la CGC pour passer le cap.

Las, ce plan de survie explose à l'épreuve du terrain, a fortiori dans l'aéronautique, où nombre de sections CGC rechignent à partager leur pactole de voix pour voler au secours de la CFTC... De telles tensions sont sensibles chez Dassault, EADS ou Airbus, mais c'est d'Eurocopter, à Marignane, qu'est venue la goutte d'eau faisant déborder le vase. La CFTC, qui n'est pas en état d'y survivre seule, vient de se voir renvoyer dans ses pénates par la CGC.

« *La CGC dévoile son vrai visage. Elle n'est prête à passer des accords que là où elle est en danger et veut nous laisser mourir ailleurs pour récupérer nos militants. Si c'est cela sa vision de trente ans d'amitié, alors nous reprenons notre liberté !* », tempête Joseph Crespo, le bouillonnant dirigeant de la CFTC-métallurgie, pour qui le sujet est d'autant plus sensible qu'il est lui-même issu d'Eurocopter... tout comme Gabriel Artero, président de la CGC-métallurgie.

« *Je peux comprendre sa réaction d'orgueil mais la réalité, c'est que, sur le terrain, on ne peut pas demander à nos délégués de gagner chaque voix pour assurer notre représentativité puis de demander à des militants de voter CFTC dans la foulée* », se défend ce dernier. Au sein de la centrale des cadres, d'autres font aussi remarquer que « *la CFTC demande beaucoup mais il n'y a pas beaucoup d'entreprises où elle peut nous rendre la pareille...* ».

Au niveau confédéral, CGC et CFTC assurent que ces querelles ne changent rien à la volonté commune d'accroître les collaborations nationales. « *La CGC est un partenaire futur potentiel et le reste, d'autant que les relations entre nos autres fédérations restent bonnes* », assure Philippe Louis (CFTC). Il n'empêche, l'explosion du duo CFTC-CGC dans la métallurgie témoigne des limites de l'exercice. Elle risque aussi de mettre FO-métallurgie dans la position inconfortable de devoir choisir entre ses deux alliés traditionnels.

Cela fera un beau sujet de discussion pour Bernard Van Craeynest (CGC), Jacques Voisin (CFTC) et Jean-Claude Mailly (FO), qui, préalablement à cet incident, avaient convenu de dîner ensemble cette semaine pour évoquer la recomposition du paysage syndical.

## Carole Couvert veut incarner le nouveau départ d'une CGC apaisée

A trente-sept ans, la nouvelle secrétaire générale veut rafraîchir l'image de la centrale et relancer le débat sur son avenir.

Une jeune femme blonde en robe à motifs bleu et vert électrique au côté d'hommes grisonnants en costumes sombres : à peine élue secrétaire générale de la CGC, Carole Couvert, trente-sept ans, détonne sur la photo de famille qui vient clore, ce 18 février, le congrès du syndicat des cadres. Tout un symbole. Cette protégée du président Bernard Van Craeynest ne s'en cache pas, elle aspire à « *rafraîchir l'image* » d'une centrale en quête d'avenir. Et elle le sait, son ascension éclair vise aussi à symboliser le nouveau départ auquel aspire la CGC après un an de guerre entre partisans du maintien du statut catégoriel et défenseurs, comme elle, d'une transformation en syndicat généraliste.

Pas question toutefois pour celle qu'on dit « *très ambitieuse* » de s'en tenir à un rôle de spectatrice. « *Je ne suis pas un alibi* », insiste-t-elle. Certes, sa jeunesse fait grincer des dents. Salariée d'EDF-GDF depuis 1994, elle n'a rejoint la CGC qu'en 2000, avant de monter rapidement les échelons au sein de sa fédération (industrie électrique et gazière). Jusqu'à prendre, début 2005, la présidence de la caisse de retraites du secteur (CNIEG), ce qui lui vaudra d'être repérée par « *BVC* » et d'entrer au bureau confédéral fin 2006. « *Elle est douée mais manque d'expérience de terrain* », résume un dirigeant fédéral. Il n'empêche, celle qu'on disait « *trop timide* » et « *un peu transparente* » en a bluffé plus d'un au congrès. Clarté, détermination, maîtrise des dossiers, elle y a révélé, selon les délégués présents, un « *charisme et une assurance* » qui lui permettent de prendre son poste forte d'a priori favorables.

« *Elle est calme, posée et pragmatique. Ca fera l'équilibre avec Van Craeynest* », commente un haut responsable. « *Sa grosse capacité de travail* » et son « *intelligence* » sont aussi saluées.

Reste le plus dur : confirmer à un poste surexposé, après le mandat très contesté de son prédécesseur, Gérard Labrune. Elle entend avant tout y contribuer à la relance en « *toute transparence* » - son maître mot - du débat sur l'avenir de la CGC. Avant, peut-être, de voir plus loin. Comme de rigueur, elle s'en garde, mais beaucoup l'imaginent déjà se porter candidate à la succession de Bernard Van Craeynest. « *Elle en aurait les épaules* », assure ce dernier.

## Les employeurs démunis face à leurs seniors

En 2009, les mesures légales se sont succédé pour favoriser l'emploi des salariés âgés. Mais, dans les entreprises, les changements sont des chantiers de longue haleine.

Acinquante-huit ans, Gilles Lecler s'apprête à signer un avenant à son contrat de travail. Salarié de l'expert en systèmes navals de défense DCNS à Cherbourg, il y est entré il y a... quarante-trois ans. Depuis, cet ingénieur a gravi les échelons, collectionnant les titres sur sa carte de visite : responsable d'études, architecte naval, directeur des méthodes et, enfin, directeur technique du centre de Cherbourg, spécialiste de la construction de sous-marins. Aujourd'hui, Gilles Lecler souhaite se consacrer à sa vie privée. « *J e me demandais comment partir* », raconte-t-il. Aussi, lorsqu'il a eu vent de l'accord, qui permet aux « seniors » de DCNS, détenteurs de compétences clés, de quitter progressivement leur poste, Gilles Lecler s'est porté volontaire. Durant les neuf mois qui précéderont sa retraite, il ne travaillera plus qu'à hauteur de 50 %, rémunéré à 80 %.

Sa feuille de route ? Transmettre son savoir à son successeur, à de jeunes recrues et à des alternants, à l'heure où les compétences requises pour armer navires et sous-marins ne s'apprennent pas à l'école. « *Nous travaillons sur un domaine où la France a une longueur d'avance.*

Nous sommes donc particulièrement attentifs au maintien et au développement de nos compétences, raconte Hervé Dufoix, directeur des ressources humaines de DCNS. Par ailleurs, c'est aussi une forme de reconnaissance que de permettre aux salariés de préparer leur succession. En termes de moral, il est important de se dire que l'entreprise prend le soin de ne pas laisser son poste vacant. » Le dispositif n'est qu'un volant d'un ambitieux programme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences mis en place par DCNS. Mais les seniors en sont un pivot. Et pour Gilles Lecler, « c'est une façon élégante de passer la main ».

### La France à la traîne

Pourtant, en matière d'emploi des seniors, la France est à la traîne. Certes, le taux d'emploi des 55-64 ans a grimpé de 38,2 % en 2008 à 39,2 % l'an dernier. Mais il est de 45 % en Europe, et atteint 69,6 % dans certains pays comme la Suède. Or, selon une étude menée par l'Ifop pour le cabinet de conseil BearingPoint, les employeurs ayant déployé une véritable politique de gestion des salariés âgés restent peu nombreux. « Les entreprises sont encore dans une logique défensive. En décembre, seules 7 % d'entre elles avaient une politique dédiée, constate Olivier Parent du Châtelet, associé chez BearingPoint. Un tiers des sociétés sondées s'y consacrent depuis moins d'un an et, dans 56 % des cas, elles ont agi face aux contraintes réglementaires. » De fait, en 2009, les mesures légales se sont succédé pour favoriser l'emploi des salariés âgés. Au 1<sup>er</sup> janvier dernier, les sociétés d'au moins 300 salariés devaient avoir signé un accord ou élaboré un plan d'action en faveur des seniors, sous peine de subir des pénalités équivalentes à 1 % de leur masse salariale, soit la bagatelle de 7 millions d'euros annuels chez AXA France ou de 9 millions dans la banque de détail de la Société Générale. Les PME de 50 à 300 personnes ont jusqu'à fin mars pour se conformer au dispositif. D'après le secrétariat d'Etat à l'Emploi, la politique a porté ses fruits : 10.000 accords auraient déjà été signés dans les entreprises et 80, dans les branches. Mais, sur le terrain, les situations sont complexes. « Certains clients, mis à mal par la crise et contraints de fermer un établissement, ont néanmoins été tenus, malgré des licenciements économiques, de mettre en place un plan d'action », raconte Isabelle Pontal, avocate chez JeantetAssociés.

De l'augmentation de la surcote à la libéralisation du cumul emploi-retraites, d'autres mesures ont bouleversé le paysage. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, tout salarié peut travailler jusqu'à 70 ans sans que son employeur puisse s'y opposer. Même si, pour l'instant, l'âge légal de la retraite reste fixé à 60 ans, la mesure pourrait brouiller les cartes des directeurs des ressources humaines.

### Départs retardés

En témoigne Pierre-Yves Demoures, DRH de la banque de détail France de la Société Générale, qui pilote 30.000 collaborateurs, dont 45 % ont plus de 45 ans. « A tout moment, un salarié peut décider de partir à la retraite, explique Pierre-Yves Demoures. Notre travail de gestionnaire est d'anticiper. Et nous avons plusieurs grilles de lecture, comme, par exemple, les entretiens réguliers. Pour autant, il y a une période d'inconnu. Je peux faire des hypothèses mais la crise peut changer les choses et accentuer notre perte de visibilité. »

D'autant que l'incertitude économique incite les collaborateurs à travailler plus longtemps. « Les salariés font leurs calculs. Et la perspective d'une retraite de misère les encourage à rester en poste », commente Laurent Mahieu, secrétaire général adjoint de la CFDT-cadres.

De quoi multiplier les pertes de repères. « Il y a eu un changement de pilote dans l'entreprise. Hier, les DRH maîtrisaient le flux des départs. C'est devenu beaucoup plus difficile. Dans un grand groupe, plus de 50 % des gens qui devaient partir à la retraite l'an dernier sont finalement restés pour des raisons familiales ou de pouvoir d'achat », note Olivier Parent du Châtelet.

Face à ces contraintes, certains employeurs se sont montrés créatifs. A l'instar du chimiste Rhodia, qui, dans son accord, a inauguré un « congé grand-parental ».

Dès 50 ans, tout salarié peut basculer à temps partiel, avec un taux minimum d'activité de 80 % mais sous réserve de prolonger son activité au-delà de l'âge de son départ en retraite à taux plein d'une durée équivalente au temps libre ainsi dégagé. Le groupe a aussi lancé le « tutorat inversé », où une cinquantaine de jeunes formeront leurs aînés aux nouvelles technologies et aux langues étrangères. Par ailleurs, Rhodia a entrepris de favoriser le cumul emploi-retraite des ex-salariés du groupe en leur confiant des missions de formation et d'expertise technique.

### Changer les mentalités

Toutefois, les freins sont légion. A commencer par les salaires, souvent élevés, le système à l'ancienneté ayant longtemps prévalu en France : selon l'Insee, le salaire net annuel moyen des cadres de plus de 50 ans en 2007 était de 75.000 euros, contre 57.200 pour les collaborateurs âgés de 30 à 39 ans. Mais c'est surtout la culture de sortie précoce du marché du travail qui constitue un obstacle majeur. C'est le premier frein pour 73 % des sondés. « *Pendant des années, il y a eu un consensus officieux entre dirigeants, syndicats et salariés : tous étaient d'accord pour laisser partir les seniors tôt* », rappelle Laurent Mahieu.

Pas simple de renverser la vapeur. Pour preuve ? Il y a quelques mois, le géant pharmaceutique **Sanofi-Aventis**, engagé dans une restructuration, a proposé à certains collaborateurs, une forme de préretraite maison dès 55 ans, moyennant le versement d'une rente jusqu'à la retraite. A l'aube de la réforme des retraites, le ministère du Travail réfléchit d'ailleurs à « *interdire* » certains plans sociaux axés sur le départ des salariés les plus âgés.

Mais changer les mentalités est un chantier de longue haleine. « *Pour moi, il faut arrêter de parler de "seniors" et mettre un frein à cette "communautarisation" des ressources humaines. Faut-il forcément avoir une politique sur tel ou tel segment de nos salariés ? s'interroge José Milano, directeur du développement des ressources humaines chez AXA France. Car le sujet, aujourd'hui, va au-delà : les incertitudes augmentent (âge de la retraite, cycles de vie...), ce qui nécessite une communication et un suivi plus individualisé à destination de chacun.* » Pour Olivier Parent du Châtelet, « *à terme, cela implique une remise en cause profonde du management. Car les entreprises devront à la fois employer des jeunes et des seniors : elles ne pourront plus avoir une approche monolithique* ».

Les échos 17 mars 2010

### Stress : les discussions continuent dans les grandes entreprises

Aiguillonnées par le palmarès publié en février par le gouvernement, les entreprises avancent dans leurs négociations pour prévenir le stress des salariés. A l'image de France Télécom et de Danone, qui viennent de signer un accord.

Un mois presque après la publication, par le ministère du Travail, d'un palmarès des entreprises de plus de 1.000 salariés s'engageant à lutter contre le stress de leurs salariés, les choses évoluent. Rendu public le 18 février, ce palmarès avait alors provoqué des remous, notamment parmi les 652 sociétés montrées du doigt.

Depuis, nombre d'entreprises ont avancé dans la négociation d'accords et de mesures destinées à réduire le stress de leurs salariés. Sans pour autant que l'on ait l'impression que la publication gouvernementale ait eu l'effet d'un véritable coup de pied dans la fourmière. Il est vrai qu'en l'absence de réelle menace de sanctions et après la décision de retirer la liste « rouge » du site du ministère, c'est surtout la crainte du qu'en-dira-t-on qui a motivé les réactions. Ainsi, le groupe pharmaceutique GSK et la société Picard Surgelés, qui s'étaient retrouvés dans ce cas, avaient promptement indiqué qu'elles ouvriraient des négociations au mois de mars. Engagement tenu pour GSK, qui tient sa première réunion de négociation demain. Picard, de son côté, a programmé une première réunion le 6 avril prochain.

Autre société à avoir avancé : **France Télécom**. Classée « orange » dans le palmarès du ministère du Travail, l'entreprise est parvenue début mars à boucler une négociation avec ses partenaires sociaux.

Ces trois sociétés pourraient donc rapidement changer de catégorie, les pouvoirs publics s'étant engagés à revoir régulièrement les listes du palmarès. Même chose pour Labeyrie, qui avait engagé des négociations mais qui, faute d'avoir renvoyé à temps le questionnaire des pouvoirs publics, s'était retrouvé dans la liste rouge en février. La société devrait logiquement passer dans le vert.

### Peu d'initiatives parmi les PME

Mais il n'y a pas que les entreprises montrées du doigt qui ont avancé au cours des dernières semaines. Classé dans la liste « verte », **Danone** avait engagé des discussions mais n'avait pas encore abouti. C'est chose faite, et l'entreprise a annoncé, le 11 mars, avoir signé avec les cinq organisations syndicales un accord-cadre France sur le stress et les risques psychosociaux. Il est vrai que c'est le moins que puisse faire cette entreprise, dont la directrice des ressources humaines, Muriel Pénicaud, est un des trois auteurs du rapport « Bien-être et efficacité au travail », remis au Premier ministre en février.

Reste le cas des entreprises de moins de 1.000 salariés, qui représentent 97 % des entreprises de l'Hexagone. Pour l'heure, elles ne sont pas prises en compte par les pouvoirs publics. Si, récemment, quelques actions ont été menées pour pointer du doigt le stress que supportent les dirigeants de petites entreprises, les initiatives restent rares parmi les PME.

### Le retour de l'inflation pèsera cette année sur le pouvoir d'achat des Français

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,6 % en février par rapport à janvier et de 1,3 % sur un an, selon l'indice publié hier par l'Insee. Cette remontée s'explique en partie par des effets saisonniers liés à la fin des soldes d'hiver et aux vacances scolaires.



Ce n'est pas une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des Français. Selon l'Insee, les prix à la consommation ont augmenté de 0,6 % en février par rapport à janvier, soit la plus forte hausse depuis mars 2008. Sur un an, l'inflation progresse de 1,3 %, au plus haut depuis quinze mois. Cette remontée doit toutefois être relativisée, car elle s'explique en grande partie par des effets saisonniers : elle « provient de l'augmentation des prix des produits manufacturés, liée notamment à la fin des soldes d'hiver, et de celle des autres services au moment des vacances de février », explique l'institut statistique.

Les soldes s'étant achevés, cette année, dès le 10 février, les prix de l'habillement ont rebondi de 5,8 % par rapport à janvier. Et, avec les vacances scolaires, les tarifs des voyages touristiques tout compris ont crû de 7,1 %. De son côté, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire sans les produits à prix volatils et corrigée des variations saisonnières, s'est redressée (+ 1,9 % sur un an) mais « *devrait toutefois conserver une tendance baissière dans les mois à venir, compte tenu du maintien depuis plusieurs trimestres de fortes surcapacités de production et de la faiblesse de la demande interne* », estime Frédérique Cerisier, économiste à **BNP Paribas**.

Si l'heure n'est donc pas à la spirale inflationniste, la lente remontée des prix (+ 1,2 % attendu en moyenne par Bercy cette année) pèsera sur le pouvoir d'achat des Français. L'an dernier, malgré la crise, celui-ci avait fait mieux que résister (+ 2,1 %), bénéficiant d'une inflation quasi nulle, des effets des amortisseurs sociaux et des mesures de soutien du plan de relance.

### **Perspectives défavorables**

« *Les perspectives sont moins favorables pour l'année en cours, la remontée progressive de l'inflation venant amputer la hausse du revenu disponible, alors même que celle-ci décélèrera en termes nominaux* », indique la **Société Générale** dans sa dernière analyse mensuelle.

Après avoir stagné l'an dernier, les revenus d'activité ne devraient que légèrement progresser au premier semestre (+ 0,3 %), estimait l'Insee en décembre. A l'heure où les conflits se multiplient sur les revalorisations salariales, les marges de manoeuvre des entreprises « *sont tellement faibles que les progressions de salaires dans beaucoup de secteurs sont très faibles* », voire inexistantes, a jugé hier la présidente du Medef, Laurence Parisot. Le gouvernement table sur un pouvoir d'achat en hausse de 1,7 % cette année, bien supérieur à ce qu'attend la Société Générale (+ 0,6 %).

### **Vers une hausse du taux du Livret A en mai**

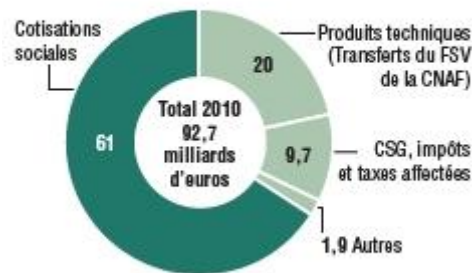
**D'un bon oeil.** Le taux du Livret A, qui n'a pas bougé de son plus bas niveau historique de 1,25 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2009, pourrait commencer à frémir. Si le niveau de l'inflation hors tabac se maintient à 1,2 % en mars, comme c'était le cas en février, le gouverneur de la Banque de France pourrait en effet recommander de porter son taux à 1,5 % au 1<sup>er</sup> mai. « *La règle précise que le taux du Livret A ne peut être inférieur à l'inflation hors tabac, augmentée d'un quart de point et arrondie au quart de point le plus proche* », rappelle Cyril Blesson, chez Seeds Finance. Après son passage en territoire négatif l'an passé, l'inflation remonte et pourrait même atteindre 1,5 % à fin juin, selon l'Insee. Le taux du Livret A pourrait alors être hissé à 1,75 % au 1<sup>er</sup> août. Le rendement réel resterait faible. Mais les épargnants verront sûrement d'un bon oeil cette remontée du taux, après trois paliers de baisse successifs de 4 % à 1,25 %.

### **Le patronat de la métallurgie prône un financement des retraites à trois étages**

L'Union des industries et métiers de la métallurgie veut « remettre à plat l'architecture du financement des retraites qui a mal vieilli ». Elle propose notamment de recourir davantage à l'impôt.

## Les ressources de l'assurance vieillesse pour 2010

En milliards d'euros



« Les Echos » / Sources : CCSS

Nicolas Sarkozy n'est pas le seul à vouloir mettre de nouveau en débat le financement de la protection sociale. Dans son journal interne de mars, l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) avance des propositions concrètes pour les retraites. Aujourd'hui, le financement de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) repose principalement sur les cotisations sociales (salariales et employeurs), qui représentent quelque 60 milliards d'euros, sur un peu plus de 90 milliards de produits. Viennent ensuite près de 10 milliards d'euros de CSG, qui pèsent sur l'ensemble des revenus (travail et patrimoine) et des cotisations ou prestations prises en charge par d'autres organismes : caisse des allocations familiales pour les avantages familiaux, fonds de solidarité vieillesse pour le minimum vieillesse et les cotisations retraite des chômeurs, etc.

### « Retour aux fondamentaux »

Constatant que le gouvernement a renoncé à changer totalement les bases du système de retraite (en passant par exemple à un système de retraite par points), l'UIMM écrit que « ce choix n'en rend que plus nécessaire de remettre à plat l'architecture du financement des retraites qui a mal vieilli. Elle est devenue illisible au fil des ans, mêlant sans cohérence d'ensemble cotisations, contributions de l'Etat, taxes diverses, exonérations, avantages non contributifs, transferts multiples... » D'où cette préconisation phare : « Un retour aux fondamentaux s'impose pour clarifier et éventuellement, innover à chacun des trois étages du système de retraite : la solidarité, l'assurance, la capitalisation. »

Le patronat de la métallurgie, qui a toujours été en pointe sur le dossier des retraites, estime d'abord que le premier étage devrait être « financé exclusivement par l'impôt ». Ce « socle de droits universels fondés sur la solidarité » serait « plus large que l'actuel minimum vieillesse. Il s'adresserait à tous ceux que les accidents de la vie (maladie, chômage, précarité...) pénalisent dans leurs droits à pension ». Cela réduirait la pression sur le deuxième étage, le régime d'assurance-vieillesse, financé par les cotisations. Et cela rendrait plus acceptable les efforts demandés aux actifs pour équilibrer le régime du privé. « Il est essentiel d'éviter qu'une réforme inachevée laisse croire à ceux qui entrent dans la vie active que, demain, de nouveaux efforts leur seront demandés », écrit l'UIMM. Le troisième étage consiste en un « complément facultatif d'épargne personnel ». Une voie que l'Etat « se doit d'encourager ».

La fédération professionnelle, adhérente du Medef (mais il ne s'agit pas à ce stade des propositions que l'organisation patronale doit faire en avril), sort du bois car elle s'inquiète de voir le débat sur les retraites se focaliser uniquement sur l'élévation de l'âge légal de départ et l'allongement de la durée de cotisation. « La concertation ne saurait se limiter à doser l'acceptabilité de ces deux paramètres », souligne l'UIMM, qui rappelle l'engagement de Nicolas Sarkozy de « tout mettre sur la table sans tabou ».

Pour la métallurgie, recourir davantage à l'impôt (que ce soit via la TVA ou un autre prélèvement) en garantissant clairement des droits de retraite universels permettrait de trouver plus facilement « *un point d'équilibre entre l'impératif financier d'un système proche de la banqueroute et l'attachement des Français à leurs acquis sociaux, et notamment le droit à une retraite à taux plein à 60 ans* ».

La Tribune 18 mars 2010

## **La métallurgie s'invite dans la campagne électorale au Medef**

*L'UIMM entend profiter de l'élection à la présidence du Medef pour retrouver une place centrale dans le patronat. Première étape de la reconquête, sa convention annuelle ce jeudi.*

14

Le patronat de la métallurgie fera une entrée remarquée, ce jeudi, dans la campagne qui doit conduire à l'élection d'un – ou d'une – président à la tête du Medef le 1er juillet prochain. Certes, l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) n'a pas exprimé, pour l'instant, de volonté de présenter un candidat contre Laurence Parisot, actuelle titulaire du poste, sollicitant un nouveau mandat de trois ans. Mais en organisant, ce jeudi, au musée Dapper, sa convention annuelle sur le thème « *quel rôle pour l'organisation patronale demain ?* », l'UIMM dessine la feuille de route qu'elle entend imposer au futur président du Medef. Feuille de route que les dirigeants de l'UIMM – Frédéric Saint-Geours, son président, et Jean-François Pilliard, son délégué général – ont pris soin d'élaborer collégalement. Dîners avec les patrons des grandes entreprises de la branche au 56 avenue de Wagram, comparaisons avec les organisations patronales européennes, desiderata des PMI recueillis par les structures territoriales ont alimenté une réflexion dont la synthèse sera effectuée par les 93 délégués des chambres territoriales et des syndicats professionnels présents à la convention.

Pour l'UIMM, l'enjeu est d'importance. En pesant sur le programme et le mode de fonctionnement de la future direction du Medef, elle espère retrouver la place centrale qui fut longtemps la sienne au sein du patronat. Et tourner définitivement la page de l'affaire des « *retraits en liquide* » qui, à l'automne 2007, lui avait valu une brutale mise à l'écart. L'UIMM entend d'autant plus jouer de son influence dans les prochains mois qu'elle redoute, comme l'ensemble du patronat, un durcissement de l'exécutif à l'égard des entreprises. Soucieux de reconquérir un électorat populaire qui s'est détourné de la majorité lors du scrutin régional, le chef de l'état pourrait, en effet, être tenté de lui donner des gages en accentuant la pression – législative ou financière – sur le monde patronal.

La période est propice à la stratégie de reconquête de l'UIMM. Deux ans et demi après l'éclatement de l'affaire, les actuels dirigeants de la fédération de la métallurgie sont parvenus à en changer l'image. En présentant des comptes certifiés très détaillés, en revoyant le montant des cotisations versées par les chambres territoriales vers la structure nationale pour, à terme, les harmoniser, en relançant la négociation sociale dans la branche, ils n'ont eu de cesse de jouer la carte de la transparence. Et de se rendre indispensables en tant qu'experts sociaux au sein du patronat. Dernier exemple, la récente nomination de Jean-François Pilliard à la tête de la commission protection sociale du Medef.

### **Une influence croissante**

Laurence Parisot a, certes, confié, mardi, à François Davy, le président d'Adecco France, issu des services, la présidence de son comité emploi. Mais fragilisée par le départ fracassant de la fédération de l'agroalimentaire en décembre, puis la démission d'un de ses directeurs généraux en janvier, la présidente du Medef a bien du mal à résister à l'influence croissante de l'UIMM. Nul doute qu'elle scrutera, ce soir, avec attention, voire avec un peu d'inquiétude, les conclusions de la convention de son premier adhérent.

## Toujours une seule candidate pour la tête du Medef

*Alors que Laurence Parisot vient de lancer sa campagne officielle, aucun challenger ne s'est déclaré.*

étrange campagne que celle qui se déroule actuellement au Medef . Seule Laurence Parisot, présidente de l'organisation depuis 2005, est candidate le 1er juillet prochain. Mais elle n'a pour l'instant aucun challenger déclaré. Et, de semaine en semaine, le spectre des concurrents éventuels, qui ont jusqu'au 30 avril pour se lancer, se réduit comme peau de chagrin.

Récemment, Frédéric Saint-Geours, président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), a indiqué dans le « Journal du Dimanche » qu'il n'envisageait pas de se présenter, écartant également l'hypothèse, Anne Lauvergeon, la patronne d'Areva, dont le nom commençait à circuler. Quelques semaines plus tôt, Denis Kessler, PDG du groupe Scor et ancien numéro 2 du Medef aux côtés d'Ernest-Antoine Seillière, avait lui aussi repoussé la perspective d'une candidature. Mais c'est surtout le forfait de Xavier Fontanet qui semble laisser le champ libre à Laurence Parisot. « Je ne suis pas candidat à la présidence du Medef », a déclaré, il y a dix jours, le président du conseil d'administration d'Essilor dans « Les échos ». L'homme faisait pourtant consensus. « C'est un homme de consensus, qui aura le soutien de l'UIMM, mais pourrait aussi avoir celui de la fédération du bâtiment. Avec Essilor, il symbolise, en outre, la réussite entrepreneuriale, y compris à l'international », détaille le responsable d'une organisation patronale.

Reste Geoffroy Roux de Bézieux, le dirigeant de Virgin Mobile France, qui hésite toujours à se lancer. S'il devait faire un trop mauvais score cette année, il risque de s'aliéner toute chance de l'emporter en 2013 (le second mandat est limité à trois ans), lorsque Laurence Parisot ne pourra plus statutairement se présenter. « Contrairement à Xavier Fontanet, il ne bénéficiera pas du soutien du bâtiment », reprend le dirigeant patronal. La fin de son mandat comme président de l'Unedic le prive aussi d'une fenêtre médiatique précieuse lors d'une campagne électorale.

### Une campagne active

En attendant d'éventuels challengers, Laurence Parisot a lancé sa campagne. En montrant qu'elle est à l'écoute des PME (lire « La Tribune » du 17 mars), mais aussi en entamant un « Tour de France » des structures territoriales. Car, concurrent ou non, il faudra que les deux tiers des délégués prennent part au vote et que Laurence Parisot recueille au moins 50 % des suffrages.

Le Figaro 18 mars 2010

### Nombre record de créations d'entreprise

*Les autoentrepreneurs créent plus d'une entreprise sur deux. Trois sur quatre ont déjà facturé des clients. Leur chiffre d'affaires s'élève à près de 6 500 euros.*

Les Français continuent de plébisciter le statut de l'autoentrepreneur. Selon l'Insee, 35 802 personnes ont adopté en février ce statut qui permet depuis le 1er janvier 2009 à des salariés et à des retraités d'avoir un deuxième revenu ou à des chômeurs de créer leur entreprise sans prendre de risques financiers. Cela représente plus d'une création d'entreprise sur deux puisque les Français ont lancé 57 748 nouvelles sociétés le mois dernier. Durant les deux premiers mois de l'année, 67 242 personnes se sont inscrites comme autoentrepreneur.

Christine Lagarde, ministre de l'Économie, et Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des PME, « se félicitent de ce double record historique de création d'entreprise » et constatent « que le nombre de créations d'autoentrepreneurs au début de 2010 est très supérieur à la moyenne mensuelle de 2009 » .

Facile à lancer et peu coûteux financièrement au départ – dans la mesure où seul le chiffre d'affaires effectivement réalisé est soumis à des charges – ce statut n'est plus un gadget pour autant. C'est ce qui ressort de la 2e édition de l'observatoire de l'Union des autoentrepreneurs réalisée par OpinionWay. L'enquête menée auprès de plus de mille autoentrepreneurs montre que cette nouvelle génération consacre 51 % de son temps à son autoentreprise qui représente 42 % de ses revenus.

16

### **Une progression de 38 % par rapport à 2005**

Trois autoentrepreneurs sur quatre ont déjà facturé des services ou vendu des produits. Ils ont réalisé en moyenne 6 471 euros de chiffre d'affaires. Soit 924 euros par mois pour sept mois d'activité. Mais les écarts sont grands entre les 28 % qui ont réalisé moins de 1 000 euros de chiffre d'affaires et les 7 % qui ont atteint 20 000 euros et plus.

Selon cette enquête, un tiers des autoentrepreneurs n'ont que cette activité comme source de revenus. 30 % sont salariés, 22 % retraités et 11 % chômeurs dont 5 % de demandeur d'emploi non indemnisé. Les fonctionnaires ne représentent que 4 % du total. Les étudiants, 2 %. Sur le plan géographique, le Sud-Est arrive en tête (30 %) devant la région parisienne (23 %) et le Nord-Ouest (18 %).

Cet engouement pour l'entreprise est confirmé par France Initiative, le numéro un du microcrédit professionnel en France présidé par Bernard Brunhes. L'an dernier, ce réseau associatif a financé la création et la reprise de 15 000 sociétés employant 33 450 personnes. Soit une progression de 10 % par rapport à 2008 et de 38 % par rapport à 2005. 63 % de ces sociétés ont été créées ou reprises par des chômeurs. France Initiative a accordé 133 millions d'euros de prêts d'honneur. Au total, les entreprises qu'il a soutenues ont bénéficié de plus de 900 millions d'euros de prêts.

---

### **La faille qui peut remettre en cause le statut d'autoentrepreneur**

THOMAS S. n'est pas content. Et son exemple pourrait faire tache d'huile. Autoentrepreneur depuis juin dernier, cet ancien journaliste aujourd'hui spécialisé dans l'animation de débats vient de recevoir une notification de l'Urssaf d'Ille-et-Vilaine l'invitant à opter pour un autre statut. En l'occurrence, celui d'entreprise individuelle en profession libérale. À l'origine de cette radiation : les 22 000 euros d'honoraires déclarés par ce communicant au titre de sa première année d'exercice. « Pour les activités de services, le ministère a fixé le plafond annuel à 32 000 euros de chiffre d'affaires. Mais l'administration proratisse en fonction de la date de création de l'activité », explique Nicole Levelu, responsable du service création et transmission d'entreprises à la CCI de Rennes. Concrètement, cela signifie que l'administration divise les revenus déclarés par le nombre de mois d'activité puis les multiplie ensuite par douze, pour se projeter sur un an. La direction de l'Urssaf d'Ille-et-Vilaine confirme l'application de la règle : « Pour une activité de prestations de services commencée au 1er juillet 2009, le montant maximal de chiffre d'affaires à ne pas dépasser est de 16 000 euros pour 2009. »

« Même si c'est écrit noir sur blanc, ce point n'a jamais été mis en évidence, poursuit Nicole Levelu. Reconnaissons que seuls ceux qui baignent là-dedans avaient intégré cette règle. En tout cas, on peut comprendre que les nouveaux créateurs d'entreprise soient passés à côté. »

Pour autant, Thomas S. ne désarme pas : il a sollicité un recours auprès de l'administration fiscale. « Cette affaire est évidemment ennuyeuse pour ce monsieur. D'autant plus qu'il a reçu la notification seulement début mars », ajoute-t-on à la CCI de Rennes.

Autrement dit, ignorant ce que la loi lui réservait, en janvier et février 2010, Thomas S. a continué d'éditer des factures sans TVA, ainsi que le permet le statut d'autoentrepreneur. Et aujourd'hui, pas question de retourner voir ses clients ou prospects pour renégocier une augmentation de 20 % des devis signés, voire des factures déjà émises.

Interrogés hier par Le Figaro sur la possibilité d'être tolérants à l'égard de tels cas, les services du secrétaire d'État aux PME n'ont pas répondu.

La Croix 18 mars 2010

### **Le retour de l'inflation va grignoter le pouvoir d'achat des Français**

17

*Les prix à la consommation ont connu leur plus forte accélération mensuelle depuis deux ans. Une hausse en trompe-l'œil mais qui devrait tout de même freiner la consommation des ménages.*

Ce pourrait être un sujet pour les étudiants en économie : « à qui profite l'inflation ? » En France, les derniers chiffres de l'Insee indiquent que les prix à la consommation ont augmenté de 0,6 % en février par rapport à janvier, soit une progression de 1,3 % sur un an. La nouvelle n'est pas réjouissante pour le portefeuille des Français et donc pour leur consommation, moteur traditionnel de la croissance nationale.

Car malgré la forte remontée du chômage en 2009, les ménages ont profité d'une hausse de leur pouvoir d'achat (+ 2,25 %) grâce à la revalorisation des prestations sociales (+ 4,8 % par rapport à 2008, d'après la dernière note de conjoncture de la Société générale) et la baisse de 3 % des impôts sur le revenu et sur le patrimoine. Le tout combiné à une inflation historiquement faible (+ 0,1 %).

« L'évolution des prix en février est plutôt proche de zéro » Pour 2010, la remontée de l'inflation « à 1,3 % en moyenne annuelle va amputer la hausse du revenu disponible », souligne François Letondu, économiste à la Société générale, en prévoyant « de modestes hausses de salaire » cette année. D'après cet économiste, le pouvoir d'achat ne devrait gagner que 0,6 % en 2010.

« Ce n'est pas une bonne nouvelle à court terme, renchérit Éric Heyer, à l'OFCE. Mais cette situation est préférable au risque de déflation », à savoir une baisse généralisée du niveau des prix. Une telle spirale, poursuit l'économiste, s'avérerait « désastreuse pour l'activité » : baisse des prix, effondrement des recettes des entreprises, faibles hausses de salaire, voire augmentation des licenciements, qui déprimerait la consommation et les prix...

De fait, ces données mensuelles ont un effet en trompe-l'œil. L'Insee lui-même insiste sur les raisons conjoncturelles de cette évolution : la fin des soldes d'hiver explique la remontée des prix du textile et des produits manufacturés (+ 1,1 %), tandis que les vacances scolaires sont à l'origine d'une augmentation dans les services (+ 0,7 %). « Mais si on retire l'énergie et les matières premières, complète Éric Heyer, l'évolution des prix en février est plutôt proche de zéro. »

Le taux de rémunération du livret A pourrait atteindre 1,5 % Comment, alors, soutenir la consommation alors que des hausses de rémunérations risqueraient de mettre certaines entreprises en difficulté, voire en faillite ? « Soutenir la demande ne passe pas forcément par les salaires, répond Éric Heyer. L'État pourrait cibler les personnes aux revenus les plus faibles, c'est-à-dire celles qui ne sont pas dans l'emploi, à travers des allocations par exemple. »

Une chose est sûre, le risque de retour d'une inflation galopante est exclu. « Nous sommes en train de revenir à une situation d'inflation très modérée, c'est-à-dire la stabilité des prix », a déclaré mercredi 17 mars Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France.

Les épargnants, eux, peuvent se réjouir d'un retour de l'inflation, qui influe le taux de rémunération du livret A. Ce dernier pourrait atteindre 1,5 % en mai (contre 1,25 % depuis juillet 2009).

La Tribune 19 mars 2010

### **La métallurgie prône un big bang dans le monde patronal**

18

Lors de sa convention annuelle jeudi, l'UIMM s'est montrée très sévère à l'égard du fonctionnement du Medef. En prenant bien soin de ne pas viser personnellement Laurence Parisot. Conférence de presse. Micro, pupitre.

Le monde patronal ? tout particulièrement le Medef ? doit faire sa révolution pour être plus efficace. Tel est le message qu'a lancé, jeudi, Frédéric Saint-Geours, le président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) à l'issue de la convention annuelle de son organisation. En lançant une réflexion sur « le rôle des organisations patronales demain », la métallurgie ne pouvait que dessiner, en creux, des critiques sur le fonctionnement actuel du Medef. Et même si les dirigeants de l'UIMM avaient pris soin de s'appuyer sur une large consultation de leurs adhérents et de ne pas personnaliser le débat, Laurence Parisot, actuelle présidente du Medef et candidate à sa propre succession le 1er juillet prochain, a dû apprécier. La charge s'est, en effet, avérée sévère. Jugeant « défailante » la capacité du Medef à assurer l'unité du patronat, la métallurgie recommande de modifier en profondeur la gouvernance de l'avenue Bosquet. « Le Medef doit mettre en place une collaboration exemplaire avec l'ensemble des organisations professionnelles », a indiqué Frédéric Saint-Geours à l'issue de la convention. L'UIMM préconise aussi d'élire un président qui garde des activités de chef d'entreprise, de donner au directeur général plus de responsabilités sur les équipes de permanents et d'associer davantage les élus aux décisions prises. L'avertissement ne peut être plus clair à l'égard de Laurence Parisot qui ne manque jamais de rappeler qu'elle consacre l'essentiel de son temps au Medef, qui a vu partir trois directeurs généraux en dix-huit mois et à qui de nombreux dirigeants patronaux reprochent un exercice du pouvoir trop personnel.

Un porte-voix

De son côté, l'UIMM se rêve en porte-voix de l'industrie. L'idée n'est pas nouvelle, mais elle s'est longtemps heurtée à la méfiance des autres branches industrielles (chimie, plasturgie...) à l'égard d'une UIMM perçue comme arrogante. Via des chantiers communs, comme celui mené récemment avec l'Union des industries chimiques sur la politique industrielle, la métallurgie espère enfin prendre la tête d'un mouvement interindustriel, susceptible de peser dans la doctrine du Medef.

Volontairement ciblé sur les questions d'organisation et non de personne, le message de l'UIMM a été quelque peu brouillé jeudi. Le matin, la rumeur courait que l'organisation soutiendrait Geoffroy Roux de Bézieux, le dirigeant de Virgin Mobile France, dans la course pour la présidence du Medef. Rumeur que l'UIMM a démentie. Geoffroy Roux de Bézieux, qui n'a jamais caché qu'il réfléchissait à se porter candidat, jugeait, lui, cette annonce « prématurée ». Même si l'UIMM aurait préféré attendre le 30 avril, date limite de dépôt des candidatures, pour se prononcer, la campagne a bel et bien commencé...

## Les syndicats rêvent d'un troisième tour social

Les syndicats préparent la mobilisation nationale de mardi. Ils espèrent convertir dans la rue la grogne exprimée dans les urnes, mais le pari est incertain.

Second tour des régionales : la gauche affiche son unité, l'UMP veut croire au sursaut.

Quatre grandes réformes à l'agenda après le scrutin

Après le test électoral, le test social. En appelant à une mobilisation nationale autour de revendications très larges (emploi, salaires, retraites, avenir du secteur public) dès mardi prochain, deux jours à peine après le second tour du scrutin régional, les syndicats (CGT, CFDT, FO, FSU, Unsa et SUD) aspirent à prolonger dans la rue le mécontentement exprimé dans les urnes. La CGT, confortée dans sa volonté de jouer la carte du troisième tour social par le faible score obtenu par la majorité présidentielle au premier tour, a fait monter la pression dès lundi dernier. « La CGT voit dans les résultats l'expression d'un fort mécontentement des salariés vis-à-vis de la politique économique et sociale », a-t-elle indiqué dans un communiqué, soulignant que « la multiplication des luttes pour l'emploi, les salaires et les conditions de travail atteste que les salariés n'entendent pas rester spectateurs face à cette situation ».

C'est là l'autre pari des syndicats : agglomérer au niveau national des tensions notables mais éparées, illustrées par la multiplication, la semaine dernière, des conflits catégoriels dans le public et locaux dans le privé. Soucieuses de « remettre la crise au centre des débats » (CFDT), les centrales veulent bâtir un rapport de forces pour peser sur les lourds dossiers que l'exécutif va bientôt relancer : retraites, chômeurs en fin de droits, négociations salariales dans la fonction publique.

Des organisations divisées

Les syndicats ont beau avancer vent dans le dos, l'exercice reste délicat et incertain. Le lien entre élection et mobilisation n'est pas automatique, loin de là. Et, comme l'espère l'exécutif, en réalité guère inquiet, rien n'indique que les Français qui boudent les urnes, pour beaucoup las et désabusés, ne vont pas aussi s'abstenir de défilé. « Il y a plus d'attentisme que de colère, en témoigne l'abstention et le faible score de l'extrême gauche », estime-t-on au ministère du Travail. Même analyse au ministère de la Fonction publique : « Le mouvement sera suivi, mais on ne sent pas non plus de lame de fond. » Dans ce contexte, beaucoup s'attendent à une participation non négligeable mais loin des records atteints début 2009, où plus d'un million de personnes avaient défilé en janvier et mars.

Le mouvement risque notamment d'être pénalisé par les divisions syndicales, toujours marquées. Mardi, la CFTC et la CGC ne participeront pas, tandis que FO, qui mobilise uniquement sur les retraites, défilera seule. Le caractère fourre-tout des revendications pourrait aussi pénaliser un mouvement dont les salariés peinent à percevoir les tenants et aboutissants.